

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**APPEL DE PROJETS EN CONTINU POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ  
DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**Saint-Pascal, le 1<sup>er</sup> décembre 2021-** La MRC de Kamouraska annonce qu'une enveloppe au montant de 234 680 \$ est actuellement disponible sous forme de contributions non remboursables dans le Fonds régions et ruralité-volet 2 pour des projets de développement. Les municipalités, les organismes sans but lucratif et les coopératives non financières sont donc invités dès maintenant à déposer des projets structurants liés aux priorités territoriales du Kamouraska et ce, en continu.

Habituellement offerts de manière ponctuelle, les appels de projets sont désormais accessibles en tout temps. « C'est une nouveauté dont nous sommes fiers. Les promoteurs peuvent déposer leurs projets sur une base régulière au lieu d'attendre une date fixe. J'invite donc les acteurs du Kamouraska à soumettre leur formulaire de projet dès qu'ils sont prêts », de dire le préfet élu, M. Sylvain Roy.

Les demandes doivent s'arrimer aux 12 priorités inscrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable et peut atteindre jusqu'à 40 % du coût du projet, pour un montant minimum de 4 000 \$, jusqu'à la hauteur de 25 000 \$.

Pour de plus amples informations et pour valider leur admissibilité, les personnes intéressées à déposer un projet via le Fonds régions et ruralité sont invitées à écrire au [developpement@mrckamouraska.com](mailto:developpement@mrckamouraska.com) ou à visiter le site web de la MRC au [MRC de Kamouraska - Documentation \(mrckamouraska.com\)](http://MRC de Kamouraska - Documentation (mrckamouraska.com))

- 30 -

**Contact;**

Relations de presse;  
Annie Lavoie  
Conseillère aux communications  
MRC de Kamouraska  
418 492-1660, poste 253  
[alavoie@mrckamouraska.com](mailto:alavoie@mrckamouraska.com)